

**Aide si l'agent à 1 enfant ou plusieurs enfants**

	Objet de l'aide	conditions	Précision/montant	Liens Formulaires												
<b>Aide à domicile</b>	Participer aux frais des aides à domicile afin d'aider dans leur environnement privé des agents en situation de handicap ou élevant seul des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler à plein temps</li> <li>- QFA 20400 €</li> <li>- Etre bénéficiaire de la RQTH</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être célibataire, séparé, divorcé ou veuf, élevant seul un ou plusieurs enfant(s) dont 1 âgé de moins de 16 ans au 1er septembre</li> </ul>	<p>- Demande à adresser via le formulaire aux dates suivantes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Date limite d'envoi</td> <td>Pour période</td> </tr> <tr> <td>Mi juin</td> <td>Janvier-mars</td> </tr> <tr> <td>Mi juillet</td> <td>Avril-juin</td> </tr> <tr> <td>Mi octobre</td> <td>Juillet-aout</td> </tr> <tr> <td>Mi nov</td> <td>Sept- octobre</td> </tr> <tr> <td>Mi janvier</td> <td>Nov-décembre</td> </tr> </table> <p><b>Montant : 5€/heure maximum)</b> Plafonné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-130 € pour la période janv-mars</li> <li>- 130 € pour la période avril-juin</li> <li>- 80 € pour la période sept-oct</li> <li>- 80 € pour la période nov-déc</li> </ul>	Date limite d'envoi	Pour période	Mi juin	Janvier-mars	Mi juillet	Avril-juin	Mi octobre	Juillet-aout	Mi nov	Sept- octobre	Mi janvier	Nov-décembre	<a href="#">aide à domicile</a>
Date limite d'envoi	Pour période															
Mi juin	Janvier-mars															
Mi juillet	Avril-juin															
Mi octobre	Juillet-aout															
Mi nov	Sept- octobre															
Mi janvier	Nov-décembre															
<b>Aide aux études d'enseignement supérieur</b>	Aider les agents ayant des enfants étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- QFA inférieur ou égal à 20 400 €</li> <li>- Distance entre domicile et établissement &gt; 70kms</li> <li>- L'enfant doit :</li> <li>- Être âgé de moins de 25 ans et poursuivre des études à temps plein, en formation initiale (hors alternance ou contrat de professionnalisation)</li> <li>- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public ou un établissement privé et préparer un diplôme national ou reconnu par l'état</li> </ul>	<p><b>Date limite d'envoi du dossier :</b> Mi octobre</p> <p><b>Montant de l'aide : 350 euros</b></p>	<a href="#">aide aux études</a>												
<b>Aide à la scolarité (lycée)</b>	Aider les agents ayant des enfants scolarisés au titre de l'année scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Quotient Familial Académique (Q.F.A.) inférieur ou égal à 20 400 €. L'enfant doit :</li> <li>être scolarisé à une distance supérieure ou égale à 70 km de sa résidence familiale</li> <li>- être scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat</li> <li>- être en formation initiale</li> <li>- préparer un baccalauréat ou un CAP</li> </ul>	<p><b>Date limite d'envoi du dossier :</b> Mi octobre</p> <p><b>Montant de l'aide : 150 euros</b></p>	<a href="#">Aide à la scolarité</a>												
<b>Aide aux séjours d'enfants dans le cadre du système éducatif</b>	Prise en charge d'une partie des frais de séjour mis en œuvre dans le cadre du système éducatif (sur le temps scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant doit voir - de 18 ans au début de l'année scolaire et être à</li> <li>- Concerne : les classes culturelles transplantées, les classes environnement, du patrimoine, les séjours effectués lors d'échanges pédagogiques.</li> <li>- Limite: un séjour par année scolaire d'une durée de 5 à 21 jours.</li> <li>- QF &gt; 12400 €.</li> </ul>	<p><b>Date des demandes :</b> La demande doit être déposée dans le mois qui suit le fait générateur de la dépense.</p> <p><b>Montant de l'aide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,73 € par jour par enfant pour un séjour de plus de 5 jours et de moins de 21 jours</li> <li>- 78,49 € forfait pour un séjour de 21 jours ou plus</li> </ul>	<a href="#">séjours éducatifs</a>												